



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente mars à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 5
Absents : 2

Date de la convocation : 23 mars 2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, BEUGIN Valérie, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, DUFFAULT Laurent, VERDUZIER Kévin, SULLI Bruno, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, ROYER Freddy, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana, représentée par DUFFAULT L
DESIRE Valérie, représentée par MUSCAT Y
CHAPUT Sabrina, représentée par CHAPUT C
GABIGNON Christophe, représenté par CROC B
DELPHIN Caroline représentée par MICHAUD C

ABSENTS : DESIRE Thierry, BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°66

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'ÉPARGNE D'UN MONTANT DE 900 000 EUROS SUR LE BUDGET ZAC DE LA MARMOURE

Il est rappelé aux membres du conseil municipal qu'un prêt relais a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne, en 2018, pour un montant de 900 000 € afin de financer l'aménagement des tranches de la Zac de la Marmoure.

Ce prêt relais était destiné au financement des investissements de la Marmoure. Il arrive à son terme au 5 mai 2021. Or le budget de la Marmoure nécessite toujours des fonds afin de financer les travaux des tranches 2 et 3, en l'attente des encaissements des recettes lors de la vente des terrains aménagés.

En vue de l'arrivée à échéance de l'emprunt précédent, il est proposé au conseil municipal de contracter un nouveau prêt relais pour un montant de 900 000 €.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre de la Caisse d'Épargne et de procéder à un emprunt sur le budget de la ZAC de la Marmoure aux conditions suivantes :

Type de prêt : **prêt relais**

Montant du prêt : **900 000 €**

Durée : 3 ans

Taux : 0,72 %

Mode d'amortissement : in fine (à savoir, remboursement du capital à la fin des 3 ans ou au fur et à mesure des ventes)

Périodicité du remboursement des intérêts : trimestrielle

Commission ou frais de dossier : 450 €

Le prêt sera inscrit au budget primitif 2021 de la ZAC de la Marmoure.

Considérant l'offre de la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE-POITOU CHARENTES,

Considérant la nécessité de souscrire à un nouvel emprunt afin de financer les investissements sur la Marmoure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide de la réalisation à la CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 900 000 EUROS ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : - 1 AVR. 2021
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le - 1 AVR. 2021

